

Saint-Germier 79340
Compte rendu du conseil du 21 Septembre 2022

Participants : Mmes Maryline BERTRAND-BAHEUX, Annie BLAZART, Yvette BRENET

MM. Romain BOUJU, Jean-François LHERMITTE, Hubert PAILLAT, Jean-Marie PARNAUDEAU

Absent excusé : Laurent COUTHOUIS

Le PV du conseil du 26 Août 2022 est approuvé

Romain **BOUJU** est désigné comme secrétaire de séance

37/22 Attribution des marchés halle ouverte et polyvalente

Un appel d'offres a été lancé le 5 juillet pour la construction de la halle ouverte et polyvalente, sur le site pro-marchespublics.com et parution dans la Nouvelle République. La remise des plis était fixée au 1^o septembre à midi.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 1^o septembre pour l'ouverture des plis et le 19 septembre pour l'analyse.

Tout d'abord, 3 des 6 lots n'ayant aucune réponse ont été déclarés infructueux et un nouvel appel d'offres a été lancé avec réponse pour le 5 octobre :

- Lot 1 Gros Œuvre
- Lot 5 Maçonnerie traditionnelle
- Lot 6 Plomberie Électricité.

Le Conseil décide d'attribuer, à la suite de la proposition de la commission d'appel d'offres :

- Lot 2 Charpente Bois Bardage : Entreprise JM Gauriau pour un montant de 59606,19 HT
- Lot 3 Couverture Tuiles entreprise Jean Robert pour un montant de : 22472,43 HT
- Lot 4 Serrurerie : entreprise CLAM & CIE pour un montant de 26122,00 HT

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Débats et questions diverses

Marchés de la Halle : JM Parnaudeau et JF Lhermitte expliquent tout d'abord que les lots fondations, maçonnerie (mur à reconstituer) et électricité sont infructueux, aucune entreprise n'ayant déposé d'offres. La consultation a donc été relancée avec une date limite fixée au 5 octobre et apparemment 3 entreprises travaillent sur le projet. Ceci est un peu gênant car il est évident que le chantier ne peut débuter qu'avec le lot fondations que l'on peut espérer voir naître à la fin de l'automne, le chantier pouvant alors se terminer à la fin du printemps 2023.

Pour ce qui est des lots attribués, la discussion poursuivant celle de la commission d'appel d'offres du 19/9 a permis d'apporter les réponses suivantes par rapport aux différentes variantes proposées par les candidats.

Pour le lot charpente, il a été convenu que l'utilisation d'une lasure était inutile, Romain BOUJU confirmant que dans ce cas, il faudrait la refaire tous les 5 ans ce dont les services de la commune sont totalement incapables. Quant à l'économie proposée en remplaçant le chêne par du contrecollé en Douglas pour un montant de 1200€ a paru injustifiée, la commune privilégiant les essences locales. De même, la séparation entre la partie rangement et la partie bar paraît aujourd'hui elle aussi inutile. Le conseil a aussi souhaité différer les aménagements intérieurs du bar

Pour le lot Couverture tuiles, commission et conseil ont retenu l'option voliges en châtaignier en remplacement des voliges en Douglas pour une plus-value de 1300€.

Enfin, pour le lot serrurerie, le même consensus est né sur le souhait de différer la réalisation des bancs intérieurs et extérieurs. Pour les bancs, il est probable qu'un menuisier est plus à même de les réaliser qu'un serrurier. Et quant au banc extérieur, la réflexion qui va s'engager sur l'aménagement de la place va peut-être déboucher sur un autre ouvrage qu'un banc, banc qui sert essentiellement à protéger la halle des voitures.

Éclairage public : les habitants ont été consultés sur la réduction des heures d'éclairage actuelles à savoir 6h lever du soleil et coucher du soleil 23h à 7h et 22 h. Aucune objection à cette proposition n'ayant été formulée, consensus pour une réduction des horaires d'éclairage public à raison le matin de 7h au lever du soleil et le soir du coucher du soleil à 22h. Seolis va se charger de cette modification gracieusement.

Salle des fêtes : la consommation électrique de la salle des fêtes est de l'ordre de 2300 €/an ce qui est à peu près le montant des locations. Comment remédier à cette situation, soit par le biais de la tarification soit par la gestion du chauffage. Il semble que la meilleure solution serait de faire payer la consommation électrique réelle en relevant les compteurs lors de la remise à la remise des clés. Avant que d'avaliser cette solution, l'on convient d'effectuer ces mesures de consommation à l'occasion des prochains week-end de location où s'appliqueront de toute façon les anciennes modalités (25€ de chauffage pour le week-end).

Fête de l'étang : un debriefing a été fait avec les associations qui sont satisfaites de l'organisation et de son succès, puisque les bénéfices ont cru de près de 50% par rapport à l'édition 2021. Pour 2023 qui sera probablement reconduit, deux idées prédominent : allonger la durée des manifestations, notamment aller jusqu'à 20h30 pour les structures gonflables et 1h du matin pour le DJ. De même, les associations souhaiteraient organiser un vide grenier. La commune y est tout à fait favorable et pourrait mettre à disposition un terrain et assurer la gratuité des emplacements. Mais l'organisation serait du ressort des associations si elles confirment leur intérêt.

Verger participatif : la préparation des terrains est en cours grâce à la location d'une mini pelle qui a permis de réaliser les 50 trous devant accueillir pommiers, cerisiers, etc. Toutefois, le pépiniériste n'est plus en mesure de livrer les plants aux dimensions demandées ce qui va nécessiter une révision de la commande passée.

Assainissement pluvial la Boulinière : le hameau de la Boulinière était régulièrement inondé lors de fortes pluies par les eaux venant du Chareuil. En effet, alors qu'un fossé les canalise depuis le Chareuil jusqu'au St Germier en passant en rive de la maison de Mme Breuilh, il semble que la buse qui traversait la route communale de la Boulinière ait été cassée ou bouchée, empêchant ainsi son écoulement vers le St Germier et les renvoyant vers la Boulinière. Une nouvelle buse a été installée le 19 septembre à travers cette route communale pour pallier ce dysfonctionnement.

Halloween : Le CSC est d'accord pour organiser Halloween du canton le vendredi 28 octobre prochain. Cette manifestation pourrait être complétée par le tour du village par les enfants des écoles.

Journée tartes : Alain MATHOUX étant indisponible, Dimitri BILLEROT et Hubert PAILLAT prendront la relève. Le principe est maintenu à savoir chaque foyer prépare tarte, pizza, quiche qui seront cuits dans le four à pain et ensuite partagés entre tous les habitants, la commune fournissant vin, bière et sodas. La date finalement retenue est le **dimanche 9 octobre à 12h**, car le site n'étant pas éclairé, il semble difficile d'organiser cette manifestation en soirée. En outre, si la météo n'est pas favorable, il sera toujours possible de se rapatrier sur la salle des fêtes qui n'est pas louée ce jour-là pour le repas et les échanges. Ce sera aussi l'occasion d'inaugurer la licence IV^o catégorie acquise par la commune avec donc l'ouverture temporaire d'un bar.

La séance est levée à 22h30.